



COMITÉ INTERNATIONAL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET STRATÉGIQUE

RAPPORT – MARS 2008



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

*Les membres du COSS remercient l'administration du Collège de France
de s'être chargée de l'impression de ce document.*



DESTINATAIRES DU RAPPORT DU COMITÉ INTERNATIONAL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET STRATÉGIQUE DU COLLÈGE DE FRANCE (COSS)

M. Nicolas SARKOZY, *Président de la République.*

M. François FILLON, *Premier Ministre.*

Mme Valérie PÉCRESSE, *Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.*

M. Bernard SAINT-GIRONS, *Directeur général de l'enseignement supérieur.*

M. Gilles BLOCH, *Directeur de la recherche.*

M. Jean-François DHAINAUT, *Président de l'Agence pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.*

Les professeurs titulaires et honoraires du Collège de France.

Les membres du Conseil d'établissement du Collège de France.

Le rapport sera présenté le 16 mars 2008 devant l'Assemblée des professeurs par Messieurs Detlev Ganten, Peter Joseph McCormick et Jacques Reisse, respectivement Président, Vice-président et Secrétaire du COSS.



SOMMAIRE

<i>Le Comité international d'orientation scientifique et stratégique (COSS)</i>	5
• Rôle et mode de fonctionnement du COSS	5
• Membres du COSS	7
<i>Le rapport du COSS</i>	14
• Le Collège de France : situation au niveau international et national	15
• La situation présente du Collège de France et ses spécificités	17
• Remarques, avis et propositions du COSS	25
• Conclusions	33

LE COMITÉ INTERNATIONAL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET STRATÉGIQUE DU COLLÈGE DE FRANCE (COSS)

Rôle et mode de fonctionnement du COSS


Ainsi que cela est précisé dans le document adopté par l'Assemblée des professeurs en 2003, *le rôle du COSS est d'analyser les orientations scientifiques et stratégiques du Collège de France et les conditions d'exercice de ces missions, afin de proposer des recommandations d'évolution ou de mise en valeur de celles-ci. Le COSS doit également examiner la cohérence de la stratégie de l'institution, la signification et l'exploitation de la multidisciplinarité des chaires, la politique internationale, l'adéquation des moyens de recherche aux objectifs fixés ainsi que l'optimisation des structures administrative. Le COSS n'a pas vocation à examiner individuellement les activités scientifiques de chaque chaire, celles-ci étant déjà évaluées par ailleurs par les organismes compétents.*

Depuis 2007, une agence a été mise en place qui a pour mission l'évaluation des orientations scientifiques et stratégiques des institutions universitaires et l'évaluation de l'activité de recherche des unités et équipes de recherche financées par l'Etat français. Cette agence intitulée « Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES), est présidée par le Professeur Jean-François Dhainaut. La mission que le Collège de

France a confiée au COSS en 2003 correspond très exactement à la première des deux missions de l'AERES et les membres du COSS espèrent que le présent rapport sera utile non seulement à l'institution qui les a mandatés mais aussi à l'AERES.

Depuis sa création en 2003, le COSS a tenu plusieurs réunions et notamment en novembre 2003 et mars 2004 afin d'élaborer le rapport de mai 2004 joint (annexe 1) qui a été envoyé au Président de la République et à plusieurs ministres et responsables politiques ainsi qu'à tous les professeurs du Collège de France. D'autres rapports à usage interne au Collège ont été produits par le COSS entre 2004 et 2007.

En 2007, les membres du COSS ont été renouvelés pour moitié et le présent rapport résulte des discussions qui se sont tenues, au sein de ce nouveau COSS et à Paris les 16 et 17 mars 2007 ainsi que les 9 et 10 novembre 2007. Au cours de ces réunions les membres du COSS ont reçu des informations orales et écrites (annexe 2) concernant le Collège de France, ses réalisations en matière d'enseignement, de recherche, de diffusion du savoir et d'externalisation. Parmi les documents reçus par les membres du COSS, il faut citer celui portant pour titre « Le Collège de France en chiffres » et celui portant pour titre « La recherche au Collège de France (2004-2007) » et qui constituent des sources de



renseignements pertinentes pour qui s'intéresse à cette institution. Citons aussi des documents de travail concernant les écoles doctorales, les bibliothèques, l'évolution des travaux de rénovation des locaux du Collège, la diffusion du savoir, le projet de création d'une Fondation du Collège de France et une analyse synthétique des moyens humains et financiers de l'institution tels qu'ils sont aujourd'hui et tels que, selon les autorités du Collège, ils devraient être demain.

Les membres du COSS ont eu l'occasion de dialoguer longuement à propos de ces questions avec les membres du bureau du Collège de France et avec des professeurs en charge de questions spécifiques. Les membres du COSS se sont aussi réunis entre eux pour la mise au point de leurs avis et suggestions. À l'issue de la réunion de mars 2007, un rapport préliminaire a été rédigé, rapport qui a reçu l'appui unanime de membres du COSS et qui a été présenté aux membres du bureau du Collège de France. Le présent rapport fait suite au rapport de mai 2004 ; il est destiné prioritairement aux autorités de tutelle du Collège de France, à l'AERES et aux professeurs du Collège. Ce rapport s'inscrit dans le processus du renouvellement du plan quadriennal du Collège de France pour la période 2009-2012.

Membres du COSS (2007-2011)

Anthony Atkinson

Peter Joseph McCormick, *Vice-président*

Robert Darnton

Denis Duboule

Detlev Ganten, *Président*

Paolo Matthiae

Jürgen Mlynek

Jacob Palis

David Parkin

Jacques Reisse, *Secrétaire*

Barbara Romanowicz

Karlheinz Stierle



Anthony ATKINSON
professeur d'économie à l'université d'Oxford

- Ancien directeur du *Nuffield College* à Oxford.
- Ancien professeur d'économie politique à l'université de Cambridge, et directeur du *Suntory Toyota International Centre* à la *London School of Economics*.
- Membre de la *British Academy*.
- Ancien président de la *Royal Economic Society*, de l'*Econometric Society*, de l'*European Economic Association* et de l'*International Economic Association*.
- Membre honoraire de l'*American Economic Association*, et ancien membre de la *Royal Commission on the Distribution of Income and Wealth*, du *Pension Law Review Comitee*, et de la *Commission on Social Justice*.
- A fait partie du Conseil d'analyse économique, conseillant le Premier Ministre français.
- Auteur de *Unequal Shares, The Economics of Inequality, Lecture on Public Economics* (avec J. E. Stiglitz), *Poverty and Social Security, Public Economics in Action, Incomes and the Welfare State, Poverty in Europe, The Economic Consequences of Rolling Back the Welfare State*, et a participé à *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*.
- Chevalier de la Légion d'honneur.

Coordonnées : Nuffield College - Oxford (Grande-Bretagne)



Peter Joseph McCORMICK
Institut international de philosophie (Paris)

- Né en 1940, études de lettres classiques, littérature et philosophie, New York, doctorat en philosophie, Paris 1970, études post-doctorales, Heidelberg, doctorat d'État en philosophie, Paris 1980.
- Travaille dans le domaine de la philosophie morale et esthétique.
- Professeur à l'université d'Ottawa en 1973.
- Professeur honoraire de l'université d'Ottawa et professeur émérite de l'*Internationale Akademie für Philosophie* (Liechtenstein).
- Membre du Conseil de l'école doctorale de l'Institut catholique de Paris.
- Vice-président de l'Institut international de philosophie.
- Principaux ouvrages : *Child Poverty in Plenty: Social Justice and European Immigration* (with A. Bhalla; forthcoming), *Eco-Ethics and Contemporary Philosophical Reflection* (2008), *Eco-Ethics and An Ethics of Suffering* (2008), *When Famine Returns: Ethics, Identity and the Deep Pathos of Things* (2003), *The Negative Sublime: Ethics, Warfare and the Dark Borders of Reason* (2003), *Modernity, Aesthetics, and the Bounds of Art* (1990), *Fictions, Philosophies and the Problems of Poetics* (1988), *Heidegger and the Language of the World* (1976).
- *Fellow of the Royal Society of Canada.*

Coordonnées : Institut international de philosophie - 8 rue Jean-Calvin,
75005 Paris



Robert DARNTON
*Carl H. Pforzheimer University Professor and
Director of the Harvard University Library*

- Né à New York en 1939, a étudié l'histoire américaine et la littérature à Harvard (B.A., 1960) et l'histoire européenne à Oxford (B. Phil., 1962 ; D. Phil 1964) où il fut *Rhodes Scholar*.
- A été reporter au *New York Times*, et *Junior Fellow* de la *Society of Fellow d'Harvard* avant de rejoindre l'Université de Princeton, où il est professeur depuis 1968.
- Président de l'*International Society for Eighteen-Century Studies* de 1987 à 1991, et de l'*American Historical Association* en 1999.
- Lauréat du *MacArthur Prize Fellowship*, du Prix Chateaubriand, du *Los Angeles Times Book Prize*, et du *National Books Critics Circle Award*.
- Principaux ouvrages : *Mesmerism at the End of the Enlightenment in France*, *The Literary Underground of the Old Regime*, *The Great Cat Massacre and Other Episodes in French Cultural History*, *The Kiss of Lamourette: Reflections in Cultural History*.
- Éditeur et co-réalisateur avec Olivier Duhamel d'une série en 26 épisodes « Démocratie/Democracy » diffusée sur la chaîne La Cinq/Arte en 1998, et publiée sous le titre « Démocratie ».

Coordonnées : Harvard University Library - Wadsworth House,
1341 Massachusetts Ave - Cambridge, MA 02138 (USA)



Denis DUBOULE

Université de Genève, École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse)

- Suisse et Français, Né en 1955 à Genève, Professeur à l'Université de Genève et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, après 10 années passées en France et en Allemagne.
- Lauréat du prix Latsis, du prix Max-Cloetta de Médecine, du prix Marcel Benoist (Suisse), du grand prix de Biologie Léopold Meyer (France) et du prix Louis Jeantet de Médecine.
- Membre de l'EMBO, de l'Académie des sciences, de l'Académie suisse des sciences médicales, de l'*Academia Europaea*, de l'académie royale hollandaise des arts et des sciences et de l'Académie américaine des arts et des sciences.
- Chevalier de l'Ordre national du Mérite.
- Auteur de plus de 150 publications, son activité principale tourne autour de la génétique et du développement des animaux vertébrés, dans le contexte de la théorie de l'évolution. Depuis de nombreuses années, son laboratoire de recherche s'intéresse au contrôle génétique et à la fonction des gènes architectes, nécessaires au bon agencement des structures de notre corps.

Coordonnées : Polytechnic School of Lausanne, Dept of Zoology and Animal Biology, Sciences III - Quai Ernest-Ansermet 30, 1211 - Genève 4 (Suisse)



Detlev GANTEN

Charité, Université de Médecine, Berlin (Allemagne)

- Né à Lüneburg en 1941, a étudié la médecine à Würzburg, Montpellier et Tübingen, chercheur au *Clinical Institute* de Montréal, Doctorat de l'université McGill.
- Nommé professeur de Pharmacologie à l'université de Heidelberg en 1975.
- Président, directeur et fondateur du *Max Delbrück Center for Molecular Medicine (MDC) Berlin-Buch* (1991-2004).
- Nommé en février 2004, président de la Charité, université de médecine de Berlin, la plus grande université médicale d'Europe.
- Dans le domaine de l'hypertension, a élucidé les mécanismes fondamentaux de la pathophysiologie et de la biologie moléculaire des fortes pressions sanguines.
- Lauréat des Prix Max Planck (1990), Okamoto (1990), et CIBA du *Council for High Blood Pressure Research, American Heart Association* (1992).
- Membre de l'Académie des sciences de Heidelberg, de l'*Academia Europaea*, de l'Académie des sciences de Berlin-Brandenburg, et de l'Académie des sciences médicales russe.
- Décoré de la *Bundesverdienstkreuz* et Chevalier de la Légion d'honneur.

Coordonnées : Président de Charité-Médecine Universitaire de Berlin, Charité Platz 1, 10117 Berlin (Allemagne)



Paolo MATTHIAE

“Sapienza” - Université de Rome (Italie)

- Né en 1940 à Rome, études supérieures à l'université de Rome et à l'Institut biblique pontifical de Rome.
- Depuis 1973 professeur extraordinaire et depuis 1976 professeur ordinaris à l'université de Rome.
- Depuis 1993, président du doctorat de recherche en archéologie orientale.
- Depuis 1997, président de la Commission spéciale d'athéné pour l'archéologie.
- Entre 2001 et 2004, doyen de la Faculté de sciences humaines de la Sapienza - université de Rome.
- Depuis 2005, Pro-recteur pour les initiatives culturelles de la Sapienza - université de Rome.
- Fondateur en 1963 et directeur jusqu'à présent de la Mission archéologique italienne à Tell Mardikh-Ebla en Syrie.
- Fondateur des revues *Studi Eblaïti*, *Contributi e Materiali di Archeologia Orientale* et *Scienze dell'Antichità*.
- Docteur *honoris causa* de l'université autonome de Madrid et de l'université de Copenhague.
- Membre de l'*Akademie der Wissenschaften* d'Autriche, de la *Royal Academy* de Suède, du *Deutsches Archaeologisches Institut* de Berlin, de l'*Akademie der Wissenschaften* de Munich.
- Associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris et Membre correspondant de l'*Accademia Nazionale dei Lincei*, Roma.
- Grand croix de l'Ordre du Mérite de la République italienne, officier du Mérite de I^e et II^e classe de la République arabe de Syrie.

Coordonnées : Via Brescia 25 - 0198 Roma (Italie)



Jürgen MLYNEK

Helmholtz Association of National Research Centres

- Né le 15 mars 1951 à Gronau/Leine, Allemagne.
- 1970-1976 : Études de physique, à l'Université d'Hanovre, Allemagne et à l'École polytechnique, Paris.
- 1979 : Dr. ret. nat., Université d'Hanovre, Allemagne.
- 1982 : Post-Doc, IBM Research Laboratory, San Jose, États-Unis.
- 1979-1985 : *Senior Researcher*, Université d'Hanovre, Allemagne.
- 1986-1990 : *Assistant Professor*, *Swiss Federal Institute of Technology* (ETH), Zürich, Suisse.
- 1990-2000 : Professeur de physique expérimentale, université de Constance, Allemagne.
- Domaines de recherche : optique quantique expérimentale, optique atomique, nanoptique.
- 1996-2001 : Vice-président de la *Deutschen Forschungsgemeinschaft*, Allemagne.
- 2000-2005 : Président de la *Humboldt-Universität* de Berlin, Allemagne.
- 2005 : Président de la *Helmholtz Association of German Research Centres*, Allemagne.

Coordonnées : Helmholtz Association of German Research Centres - Anna-Louisa-Karsch-Straße 2, 10178 Berlin (Allemagne)



Jacob PALIS
IMPA, Rio de Janeiro (Brésil)

- Professeur à l'*Instituto de Matemática Pura e Aplicada*, IMPA, à Rio de Janeiro. PhD de l'Université de Californie à Berkeley.
- Domaine de prédilection : étude des systèmes dynamiques, où il a laissé son empreinte, le point culminant étant un programme d'étude des systèmes chaotiques, d'un grand intérêt scientifique.
- Responsable d'une éminente école de recherche en Amérique latine, directeur d'une quarantaine de thèses de doctorat.
- Ancien Président de l'*International Mathematical Union* et vice-président de l'ICSU.
- Membre du *Science Institute Group-Princeton*, des conseils scientifiques de l'ICTP et du *Mathematics Research Institute de l'ETH* de Zurich.
- Président de l'*Academy of Sciences for the Developing World* et de l'Académie des sciences du Brésil.
- Membre de la *United States Academy of Sciences*, des Académies des sciences du Brésil, de France, de l'Inde, du Chili, du Mexique, de Russie et de Norvège.
- Lauréat de prix nationaux et internationaux.

Coordonnées : Instituto de Matematica Pura et Aplicada (IMPA)
Estrada Dona Castorina, 110 - 22460 Rio de Janeiro RJ (Brésil)



David PARKIN
Université d'Oxford (Angleterre)

- Professeur d'Anthropologie sociale, université d'Oxford.
- *Fellow, British Academy.*
- Membre de l'*Academia Europaea.*
- *Fellow, All Souls College, Oxford.*
- *Rivers Memorial Medal, Royal Anthropological Institute of Great Britain and Northern Ireland.*
- Ancien professeur d'anthropologie sociale, *School of Oriental and African Studies*, université de Londres.
- Ancien président, *International African Institute.*
- Ancien membre, *Nuffield Foundation Group for Ethical Research.*
- Auteur de plusieurs monographies et d'environ 200 chapitres et d'autres publications.
- Domaines d'activité : ethnographie de l'Afrique de l'est ; islam dans les pays autour de l'océan indien ; anthropologie médicale ; anthropologie sémantique ; évolution de la société humaine ; études sur la langue Swahili et d'autres langues bantous et nilotiques.

Coordonnées : All Souls College, University of Oxford -
Oxford OX1 4AL (Grande-Bretagne)



Jacques REISSE

Université Libre de Bruxelles (Belgique)

- Professeur émérite de l'Université Libre de Bruxelles.
- Membre de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.
- Docteur *honoris causa* de l'université J. Fourier de Grenoble.
- Détenteur de plusieurs distinctions belges, françaises et américaines et notamment de la Médaille d'or de la ville de Grenoble et du titre de *Fellow* de l'*Acoustical Society of America*.
- Ancien président de la Société royale de chimie (Belgique).
- Ancien président du Comité scientifique du pôle scientifique et technique de Grenoble. Ancien président de plusieurs comités scientifiques de laboratoires associés au CNRS français.
- Professeur invité en France, Suisse, Allemagne, Angleterre, Roumanie, États-Unis. Plus de 150 conférences lors de congrès internationaux et dans des universités et centres de recherche étrangers.
- Domaines de recherche : chimie organique-physique, résonance nucléaire.

Coordonnées : Département de Chimie, Faculté des Sciences Appliquées, Université libre de Bruxelles - Av. FD Roosevelt 50, CP 165, 1050 Bruxelles (Belgique)



Barbara ROMANOWICZ

Université de Californie à Berkeley (USA)

- Professeur à l'université de Californie à Berkeley et Directeur du *Berkeley Seismological Laboratory* depuis 1991.
- *Chair, Department of Earth and Planetary Science, UC Berkeley, 2002-2006.*
- Ancienne élève de l'École normale supérieure (Sèvres).
- chargée puis directeur de recherches au CNRS (1978-1990).
- Membre de la *National Academy of Sciences (USA)* et de l'*American Academy of Arts and Sciences (USA)*.
- *Fellow* de l'*American Geophysical Union*.
- Lauréate de la médaille d'argent du CNRS, de la médaille Alfred Wegener de l'Union européenne, et de la *Gutenberg Medal* de l'*European Geophysical Society*.
- Actuellement membre du *Board on Earth Sciences and Resources du National Research Council (USA)* et a participé ou présidé à plusieurs autres comités nationaux aux USA.
- Spécialité de recherche : sismologie « globale » – structure profonde du manteau et du noyau de la Terre, tomographie élastique et anélastique, modélisation de la propagation des ondes sismiques en milieu hétérogène, couplages terre solide/fluide, surveillance sismique en temps réel.

Coordonnées : University of California, Berkeley, Department of Earth & Planetary Science - 307 McCone Hall, Berkeley, CA, 94720 (USA)



Karlheinz STIERLE

Universität de Constance (Allemagne)

- Né en 1936 à Stuttgart, thèse de doctorat en 1963 : *Dunkelheit und Form in Gérard de Nerval's Chimères*, habilitation en 1968.
- Nommé professeur en 1969 à l'université de Bochum (chaire de philologie romane).
- de 1988 à 2004, titulaire de la chaire de littératures romanes à l'université de Constance où il a succédé à Hans Robert Jauss.
- Membre de l'Académie de Heidelberg, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques
- Auteur de : *Dunkelheit und Form in Gérard de Nerval's Chimères* (1967), *Text als Handlung. Perspektiven einer systematischen Literaturwissenschaft* (1975), *Der Mythos von Paris. Zeichen und Bewußtsein der Stadt* (1993) (traduction française : *La capitale des signes. Paris et son discours*, Paris, 2001), *Ästhetische Rationalität. Kunstwerk und Werkbegriff* (1997), *Petrarca. Fragmente eines Selbstentwurfs* (1998) et *Francesco Petrarca. Ein Intellektueller im Europa des 14. Jahrhunderts* (2003) (traduction italienne : *La vita e i tempi di Petrarca. Alle origini della moderne coscienza europea*, Venise 2007), *Das grosse Meer des Sinns. Hermeneutische Erkundungen in Dantes Commedia* (2007) et de nombreux articles en théorie de la littérature, littérature française et littérature italienne.

Coordonnées : Rotenbühlerweg, 66123 Saarbrücken (Allemagne)

LE RAPPORT DU COSS

1. Le Collège de France : situation au niveau international et national	15
2. La situation présente du Collège de France et ses spécificités	17
• 2.1 L'enseignement et la procédure de création des nouvelles chaires	17
• 2.2 La politique de recherche et la formation par la recherche	18
• 2.3 Locaux et sites du Collège de France	19
• 2.4 Diffusion des connaissances et politique de communication	20
• 2.5 La politique du patrimoine : bibliothèques et archives	22
• 2.6 Les travaux de rénovation du Collège de France	23
• 2.7 La situation du Collège de France en moyens humains et financiers	23
3. Remarques, avis et propositions du COSS	25
• 3.1 Le Collège de France et sa position en Europe et dans le monde	25
• 3.2 Modalités de création d'une nouvelle chaire et de nomination du titulaire	26
• 3.3 Les bibliothèques du Collège de France	27
• 3.4 Le mécénat au Collège de France	28
• 3.5 Le Collège de France face à la question des écoles doctorales	29
• 3.6 Les travaux de rénovation du Collège de France	30
• 3.7 Les demandes du Collège de France en moyens humains et financiers	30
4. Conclusions	33


1. Le Collège de France : situation au niveau international et national

Le monde actuel est à la quête de repères, de raisons de s'émerveiller, de projets mobilisateurs et ambitieux. La recherche fondamentale, avec pour seul objet de faire progresser la connaissance, cette recherche essentiellement désintéressée et qui exige une vraie collaboration au niveau mondial, constitue l'une des voies de cette quête. La science est et restera toujours un facteur d'émancipation pour l'homme et, aujourd'hui, il est important de répéter avec force cette évidence. Dans ce contexte, le Collège de France occupe une position unique non seulement en France et en Europe mais aussi dans le monde. Par la qualité et la multidisciplinarité de son corps enseignant et de ses équipes de recherche, le Collège symbolise mieux que toute autre institution la science universelle, celle qui trouve ses racines au Moyen-Orient, en Egypte, en Grèce, à Rome, en Afrique du Nord avant de se développer en Europe, terre des premières universités et du Collège de France fondé par François I^{er}. Le Collège a contribué de manière déterminante au développement de la connaissance et ceci depuis sa création. Il a joué un rôle de premier plan dans la naissance de la science moderne et aujourd'hui, il reste un symbole d'excellence tant dans le domaine des sciences humaines que dans celui des sciences de la nature et des mathématiques. Ce caractère unique du Collège doit être reconnu et valorisé, en France d'abord mais aussi en Europe. Le Collège a vocation à être toujours une institution « phare » : c'est à la fois une grande chance et un vrai défi.

Dans cette perspective, le Collège de France a entrepris depuis 1992 un vaste projet de rénovation architecturale qui s'est accompagné, durant ces dernières années, d'un important programme de réforme de ses modalités de fonctionnement. La fin de la rénovation architecturale est prévue pour 2010-2011, ce qui signifie que durant une vingtaine d'années le Collège n'a jamais pu fonctionner dans des conditions matérielles optimales. Malgré cette difficulté, le Collège de France a poursuivi sa politique d'excellence et a profondément modernisé ses modes de gestion. Le caractère unique du Collège de France tient essentiellement à la procédure de recrutement des professeurs, avec pour corollaire la qualité de son corps professoral et un mode d'enseignement qui privilégie l'interdisciplinarité.

Le Collège a derrière lui une longue et prestigieuse histoire, mais il considère que cela ne le dispense pas de mener une réflexion en profondeur pour déterminer comment adapter ses objectifs et ses moyens à un environnement socioculturel, économique et scientifico-technique en changement rapide et aussi pour se doter des moyens lui permettant de jouer un rôle plus important au niveau international.

Depuis la mise en place du COSS en 2003, les membres du COSS, par leurs avis, suggestions et critiques, cherchent à aider le Collège dans cette démarche ambitieuse ; le présent rapport s'inscrit dans cette perspective. Les membres du COSS viennent tous de pays étrangers et disposent donc de références en matière de recherche et d'enseignement qui sont différentes selon les pays



où ils travaillent. Par ailleurs, les spécificités du système français et, au sein du système français, les aspects atypiques du Collège de France conduisent nécessairement les membres du COSS à fonder leurs jugements et avis en tenant compte exclusivement de critères généraux d'excellence et d'efficacité indépendants de spécificités locales. Pour rédiger le présent rapport, les membres du COSS se sont réunis deux fois à Paris durant deux jours et ont interagi efficacement par courriel. Ils ont pu aussi, et ceci est important, juger des changements intervenus depuis la publication du premier rapport COSS en 2004 et se rendre compte ainsi que ce rapport avait aidé le Collège de France dans sa démarche volontariste d'adaptation à une société en évolution rapide.

2. La situation présente du Collège de France et ses spécificités

2.1 L'enseignement et la procédure de création des nouvelles chaires

Le Collège de France est structuré en chaires détenues par des professeurs titulaires. L'une des spécificités majeures du Collège tient aux modalités de création d'une nouvelle chaire et de désignation du titulaire, car les intitulés des chaires devenues vacantes comme le choix du titulaire sont effectués en prenant en compte surtout le développement des disciplines scientifiques établies ou l'émergence de nouvelles disciplines. Les cours délivrés par les professeurs du Collège de France visent à enseigner les méthodes et les résultats de la recherche en train de se faire et ces cours, ouverts à tous, sans conditions, ne donnent lieu ni à un examen ni à la délivrance d'un diplôme.

Le contenu des enseignements est obligatoirement différent d'année en année, et cette obligation entraîne un réel pouvoir d'adaptation et d'innovation, gage de modernité au sein d'une institution multiséculaire.

Entre 2000 et 2004, à la suite d'un renouvellement du corps professoral, près de vingt chaires sur un total de cinquante-deux ont ainsi été transformées. Ce mouvement s'est poursuivi puisque, entre 2004 et juin 2007, six nouvelles transformations ont été effectuées. À ces chaires dont la durée d'existence n'est,

en principe, limitée que par le départ à la retraite du titulaire, il faut ajouter des chaires dont le titulaire est nommé pour un an. Il s'agit de la chaire européenne qui existe depuis 1989, de la chaire internationale qui existe depuis 1992, de la chaire de création artistique qui existe depuis 2004 et de la chaire d'innovation technologique-Liliane Bettencourt, créée et financée depuis 2006 par une fondation privée. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une « première » au Collège de France et aussi d'une initiative dont il existe peu d'exemples en France alors qu'elle est pratiquée fréquemment dans d'autres pays européens et en Amérique du Nord.

Depuis deux ans, le Collège de France a investi argent, temps et énergie pour rendre accessible, via les nouveaux médias, certains de ses cours et séminaires ainsi que les conférences données à l'occasion du colloque annuel de rentrée et les leçons inaugurales. Le site Web du Collège de France, complètement rénové en 2006, est consulté, en moyenne, 3200 fois par jour (données 2007).

Les enseignements des professeurs du Collège de France sont donnés surtout mais non exclusivement dans les salles de cours situées sur le site Marcelin Berthelot, salles qui ont été remarquablement rénovées. Les enseignements sont aussi dispensés dans certaines universités françaises et étrangères. Ces enseignements « hors des murs » font partie de la charge normale des professeurs du Collège puisque ceux-ci peuvent délivrer un tiers de leur enseignement annuel dans le cadre de cette décentralisation. Par ailleurs, il existe des conventions avec des institutions étrangères qui se traduisent notamment par

l'organisation de cours du Collège de France à l'étranger. Ces cours font partie, eux aussi, de la charge normale des professeurs mais les professeurs honoraires peuvent également participer à ce type d'enseignement. Actuellement, de telles conventions ont été signées avec quinze institutions localisées en Europe mais aussi en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

Depuis une quinzaine d'années, les séminaires des professeurs qui s'ajoutent à l'enseignement ex-cathedra, peuvent être donnés sous forme de colloques, souvent interdisciplinaires, d'un ou deux jours et auxquels participent fréquemment des professeurs français ou étrangers.

Chaque année, le Collège accueille des savants étrangers qui durant un ou deux mois délivrent un enseignement de quelques heures. L'ensemble de ces cours correspond à 24 mois de cours par année civile. À l'invitation de l'assemblée des professeurs, le Collège accueille aussi des chercheurs étrangers qui viennent donner une ou deux conférences ; chaque année, 35 conférences de ce type sont données au Collège de France. Enfin, le Collège de France dispose d'une quarantaine de postes de niveau post-doctoral qui sont réservés prioritairement à des jeunes scientifiques et littéraires venant effectuer leur recherche en France pour une durée limitée.

Par ces diverses initiatives, le Collège de France élargit très efficacement son assise internationale.

2.2 La politique de recherche et la formation par la recherche

Lieu d'équilibre entre sciences humaines et sciences de la nature, le Collège de France possède des atouts évidents pour pratiquer l'interdisciplinarité, une des priorités de l'institution. Outre le ministère de tutelle, plusieurs organismes tels que le CNRS et l'INSERM participent également au financement de la recherche au Collège de France et assurent le salaire de nombreux chercheurs, techniciens et membres du personnel administratif. De plus, des partenariats ont été signés avec plusieurs autres institutions et universités. Certains professeurs du Collège titulaires de chaires de géosciences, de physique, de chimie ou de biologie, mènent leurs recherches en dehors des sites du Collège à Paris, au sein d'institutions et d'universités avec lesquelles le Collège a signé des conventions de collaboration. Ils le font soit par choix soit par nécessité, dans l'attente la fin des travaux de rénovations.

Pour éviter que ne se créent des « dynasties » de professeurs œuvrant dans le même domaine des sciences expérimentales, le Collège a renoncé à voir se développer dans ses locaux des recherches impliquant un appareillage lourd. Cette contrainte est une condition nécessaire pour que le choix des chaires soit fondé surtout sur l'intérêt de la discipline et la qualité du candidat, sans poids trop excessif de l'histoire.

Le Collège a récemment développé une politique d'accueil de jeunes équipes de recherche, accueil limité dans le temps

(période de quatre ans, renouvelable une fois). Ces équipes bénéficient d'un environnement scientifique favorable, d'un support logistique et de postes d'enseignants-chercheurs temporaires, au même titre que les professeurs titulaires. Leur présence apporte au Collège des expertises complémentaires. Pour compléter son potentiel de recherche et favoriser les transitions, le Collège souhaite aussi gérer au mieux l'avenir de certaines équipes de recherche associées à une chaire dont la situation est affectée par le départ du titulaire. La formule choisie consiste à attribuer à ces équipes un statut semblable à celui décrit précédemment pour les jeunes équipes, en leur assurant la possibilité de poursuivre leur activité pendant une période de quatre ans, renouvelable exceptionnellement une fois. Toutes les équipes accueillies (jeunes équipes ou équipes constituées à la suite du départ du professeur) doivent être évaluées favorablement, au préalable, par un organisme de recherche et par des professeurs du Collège. Elles doivent également bénéficier d'un soutien financier extérieur.

À la croisée entre recherche et enseignement, on trouve les thèses de doctorat et, en ce domaine aussi, le Collège de France occupe une position singulière par rapport aux universités. En effet, de nombreuses thèses sont effectuées sous la direction de professeurs et dans les locaux du Collège alors que l'institution ne délivre pas de titre de docteur. Officiellement, ces thèses sont soutenues dans des universités parisiennes ou de province. Les profondes modifications dans l'organisation de l'enseignement universitaire amènent le Collège à repenser sa politique en matière d'accueil

des doctorants. En particulier, l'obligation faite aux étudiants inscrits au doctorat dans les universités européennes de suivre des cours dans le cadre d'une école doctorale a conduit le Collège de France à réfléchir aux conséquences de ce facteur nouveau et à examiner dans quelles conditions certains des cours du Collège peuvent être pris en compte par les écoles doctorales.

2.3 Locaux et sites du Collège de France

À Paris, le Collège de France dispose de locaux sur trois sites distincts mais très proches : Marcellin Berthelot, Cardinal Lemoine et Ulm. Un projet très ambitieux de rénovation de ces locaux, mais aussi de création d'un centre international de conférences, a été initié en 1992 et est actuellement en voie d'achèvement en ce qui concerne la deuxième phase.

La phase 3 (laboratoires de physique et chimie, centre international) devrait débuter en 2008 pour s'achever en 2010-2011. Les travaux déjà réalisés ont été financés par l'État, mais aussi sur les fonds propres du Collège. Tous les nouveaux locaux d'enseignement, dont un très bel amphithéâtre de 420 places, sont regroupés sur le site Marcellin Berthelot. Les divers amphithéâtres et salles de cours, équipés de tous les moyens audiovisuels modernes, permettent d'accueillir simultanément 1200 auditeurs environ. L'ouverture de ces nouveaux locaux et le développement de la politique de communication du Collège ont favorisé un accroissement très important du nombre des auditeurs.

Le site Marcelin Berthelot abrite également, dans des locaux eux aussi rénovés, toutes les chaires littéraires, certaines chaires de biologie et de jeunes équipes accueillies (regroupées dans l'institut de biologie) ainsi que l'administration et abritera, lorsque les phases 2 et 3 seront achevées, des équipes de chimie, de physique et de biologie. Par ailleurs, la bibliothèque générale en voie d'achèvement sera aussi localisée sur le site Marcelin Berthelot.

Le site Cardinal Lemoine, qui est lui aussi en voie de rénovation, regroupe les bibliothèques spécialisées, des chaires de sciences humaines (Institut d'Orient, Anthropologie Sociale) et des équipes accueillies.

Le site Ulm abrite les chaires de mathématiques, de physique théorique, d'économie, de sociologie, de droit international et d'histoire contemporaine. Ce regroupement d'équipes favorise le développement de projets interdisciplinaires. Le site Ulm joue aussi un rôle positif dans la collaboration entre le Collège de France et l'ENS-Ulm, puisque une jeune équipe de neuro-modélisation s'y est implantée et bénéficie de l'environnement et de la participation de professeurs de mathématiques.

Ainsi que cela a déjà été mentionné, le Collège de France mène une politique active d'association avec d'autres partenaires, ce qui lui permet de localiser certaines chaires en dehors de ses propres locaux, à Paris ou en province. Deux chaires de physique sont localisées à l'ENS-Ulm et deux chaires de biologie à l'Institut Pasteur. De plus, un récent accord avec l'Institut Curie, le CNRS, l'INSERM et l'Université Paris VI permettra d'accueillir, en 2008, une équipe de la chaire de

« Biologie et génétique du développement » dans un bâtiment de l'Institut Curie. Le Centre de biologie et génétique de Strasbourg, rattaché aussi au CNRS et à l'INSERM, constitue une antenne du Collège et est dirigé par l'un de ses professeurs. Enfin, l'accord récent avec le CEREGE et l'Université d'Aix-Marseille III permet à deux professeurs du Collège, l'un spécialiste du climat et l'autre de la tectonique des plaques, et à leurs équipes, de travailler dans un bâtiment situé sur le site de l'Europôle de l'Arbois.

Depuis 2002, dans le cadre de la politique régionale et en accord avec ses autorités de tutelle, le Collège de France a aussi entrepris une collaboration étroite avec la mairie de Meudon pour que sa station localisée dans cette commune soit transformée en un centre d'accueil constitué de cinquante-huit studios destinés à des chercheurs étrangers invités au Collège ou dans d'autres institutions de la région parisienne. Ce projet est en voie d'achèvement.

Le Collège de France dispose à Nogent de bâtiments dévolus à la recherche et qui avaient été occupés par la chaire d'Embryologie. Ces bâtiments seront rénovés en 2008 et loués à l'INALCO pour permettre à cet Institut d'y installer ses chercheurs. Cette opération favorisera le rapprochement des chercheurs du Collège de France et ceux de l'INALCO.

2.4 Diffusion des connaissances et politique de communication

L'organisation de nombreuses manifestations scientifiques nationales et internationales (colloques, séminaires, etc.) dans le

vaste centre de conférences du site Marcelin Berthelot contribue à la politique de communication du Collège de France. En particulier, le colloque multidisciplinaire organisé chaque automne par un groupe de professeurs intéresse un large public et donne lieu à publication chez un grand éditeur parisien. Les thèmes traités sont ambitieux et s'inscrivent dans la politique d'ouverture du Collège.

La politique de communication revêt, pour le Collège, une importance particulière car elle contribue à l'image de la France, mais aussi de l'Europe, dans les domaines scientifique et culturel. Grâce à la direction des Affaires culturelles, le Collège de France a développé une politique de communication très active depuis 2001, politique qui s'est fortement amplifiée depuis 2006. En particulier, le site internet a été profondément modifié et rendu très convivial. Le grand succès du Collège en matière de diffusion des connaissances via les médias modernes et dont il sera question plus tard constitue la meilleure preuve de ce que les réalisations du Collège en ces domaines sont exemplaires. Depuis 2001, une lettre trimestrielle (*La Lettre du Collège*) est largement diffusée et une version anglaise, annuelle, existe depuis 2006. Deux documents importants : le *Rapport d'activité du Collège* et *Le Collège en chiffres* fournissent des informations précieuses sur le mode de fonctionnement et les activités du Collège. Les données chiffrées constituent des indicateurs très utiles, notamment pour apprécier d'une part la gestion des ressources financières ainsi que leur origine et d'autre part la politique générale de l'institution. À ceci s'ajoute l'édition annuelle de l'*Annuaire du Collège de France* qui comporte

le résumé des cours des professeurs, l'activité de leurs chaires et leurs publications. L'*Annuaire*, qui existe depuis 1900, constitue une remarquable source d'informations sur l'enseignement et la recherche au Collège de France.

La politique d'édition est dynamique : des accords lient l'institution à diverses maisons d'édition parisiennes. Les leçons inaugurales récentes, mais aussi plus anciennes, sont publiées ainsi que les textes des communications présentés lors de colloques. Il en est de même des séries de conférences délivrées par certains professeurs et chercheurs étrangers invités.

La traduction de certains ouvrages écrits par des professeurs du Collège contribuerait certainement aussi à mieux faire connaître le Collège à l'étranger. Les membres du COSS suggèrent aux autorités du Collège de France de chercher des moyens financiers spécifiques pour réaliser de telles traductions ; les attachés culturels d'ambassades dans les pays étrangers pourraient peut-être trouver de tels financements.

Une convention lie le Collège à France-Culture pour la diffusion régulière de cours ou d'autres activités scientifiques et culturelles ; par ailleurs, une convention a été signée avec une société de production audiovisuelle pour la réalisation et la diffusion d'archives audiovisuelles constituées d'interviews de professeurs honoraires ou titulaires. Enfin, les grands quotidiens français couvrent très régulièrement les activités qui se déroulent au Collège et le journal *Le Monde* publie fréquemment les textes des leçons inaugurales.

Au niveau international, les moyens de diffusion des résultats de la recherche et la politique de communication sont différents. La possibilité offerte aux professeurs du Collège de délivrer en partie leur cours à l'étranger y contribue, de même que les colloques et séminaires avec participation étrangère importante. De plus, la politique d'accueil offre à des professeurs ou à des chercheurs étrangers l'occasion d'enseigner au Collège, voire d'y séjourner durant une année.

Enfin, le Collège utilise les moyens de communication modernes (Intranet, Internet, Podcasting, DVD) pour diffuser des informations en France et à l'étranger. En 2007, les cours de quinze professeurs ont été enregistrés et diffusés sur le site internet du Collège et les sites Podcast ont été téléchargés plus de 51 000 fois au départ du site Internet et plus d'un million de fois sur les sites Podcast. Les Podcasts du Collège de France sont d'ailleurs en tête de classement dans la rubrique enseignement de iTunes. Il s'agit là d'un succès certain et si l'on ajoute à cela que 100 000 auditeurs fréquentent les amphithéâtres du Collège chaque année, on prend la mesure du rôle que joue le Collège dans la diffusion du savoir et donc dans le rayonnement de la science. Cette diffusion dépasse de loin les frontières de la France : en janvier 2007, le nombre de pages Web consultées au départ des USA est de l'ordre de 200 000. Ces enregistrements numériques constituent aussi un corpus de documents précieux pour les archives audiovisuelles du Collège de France.

En novembre 2006, la direction des Affaires culturelles et relations extérieures du Collège de France a édité un opuscule

intitulé *Guide de la diffusion de la recherche et du savoir* qui donne de précieuses informations sur les réalisations du Collège dans ces domaines.

2.5 La politique du patrimoine : bibliothèques et archives

Les travaux en cours sur le site Marcelin Berthelot vont conduire dans un avenir proche à l'ouverture d'une bibliothèque générale d'une superficie de 2 000 m², qui regroupera la littérature, l'histoire de l'art, l'histoire des sciences ainsi que la chimie, la physique et la biologie. Dans un site entièrement rénové, cette bibliothèque accueillera 120 000 ouvrages.

Par ailleurs, le site Cardinal Lemoine, dont la rénovation en quatre phases devrait s'achever fin 2008, abrite des bibliothèques regroupées sous l'intitulé « Institut d'Orient » et la bibliothèque d'anthropologie sociale. Cet ensemble qui compte près de 500 000 ouvrages est exceptionnellement riche et constitue un centre unique de recherche et de documentation intégré dans un réseau, dans le cadre d'un partenariat scientifique avec différents instituts et sociétés. Le Collège de France a donné des signes forts quant à l'importance qu'il accorde à ses bibliothèques en votant en juin 2005 une réforme dont les points essentiels méritent d'être soulignés : a) constitution des bibliothèques en un seul ensemble, à direction technique unique et dont la direction scientifique est assurée de très près par des professeurs du Collège ; b) pérennisation des fonds les plus importants,

même si n'existe plus une chaire correspondante ; c) ouverture des bibliothèques à tous les chercheurs français et étrangers ; d) intégration des catalogues au catalogue commun des bibliothèques universitaires (SUDOC). Grâce à cet effort de rationalisation, les bibliothèques du Collège qui constituaient un ensemble riche mais hétérogène et géré de manière non optimisée, se sont dotées de moyens de gestion dignes d'une grande bibliothèque dont la valeur est reconnue par les chercheurs français mais aussi étrangers. Lorsque les travaux de rénovation seront achevés et lorsque l'informatisation aura progressé, grâce notamment à l'acquisition d'un logiciel apte à la gestion de l'ensemble, la bibliothèque unifiée du Collège de France constituera certainement une des bibliothèques de référence au niveau mondial tout particulièrement en ce qui concerne l'Orient.

Le Collège a aussi fait un effort important pour le classement des archives et dans ce domaine la numérisation généralisée devrait constituer, à terme, la solution de choix.

Certaines des bibliothèques spécialisées sont parmi les plus importantes d'Europe et le Collège a pris la décision d'assurer la perpétuation de bibliothèques de référence même si, actuellement, aucune chaire n'est consacrée à cette discipline. La bibliothèque concernant Byzance en est un exemple.

Le Service des bibliothèques et archives bénéficie d'une ligne spécifique de crédits.

2.6 Les travaux de rénovation du Collège de France


Les travaux de rénovation des locaux du Collège de France ont débuté en 1991 et leur achèvement est prévu pour 2010-2011. Il s'agit donc d'une très longue histoire et il faut espérer que de nouveaux retards en matière de financement n'occasionneront pas de nouveaux délais. Il n'est pas normal qu'une institution reste en chantier durant plus de vingt ans ! La surface totale qui sera rénovée, à l'achèvement des travaux, sera de l'ordre de 60 000 m² en y incluant les travaux effectués sur le site de Nogent.

Le budget total est de l'ordre de 140 millions d'euros dont 83 millions venant de l'État, 31 millions des fonds propres du Collège et le solde prélevé sur les crédits de fonctionnement.

Parmi les travaux qui débutent en 2007, la construction de 58 studios sur le site de Meudon offrira bientôt au Collège la possibilité d'accueillir dans de bonnes conditions des chercheurs étrangers. Un autre chantier s'est achevé en 2007 et concerne les locaux de la Fondation Hugot, rue de l'Université à Paris.

2.7. La situation du Collège de France en moyens humains et financiers

Cette question, abordée durant la réunion du COSS de mars 2007, a été traitée de manière approfondie lors de la réunion de novembre 2007. À l'issue de la réunion de mars, les membres du COSS avaient en effet souhaité recevoir une information écrite,



précise et synthétique à ce sujet avant la réunion de novembre et cette demande a été pleinement satisfaite. La discussion avec les membres du bureau du Collège d'abord, entre les membres du COSS ensuite, a donc pu se faire en pleine connaissance de cause.

Limitons-nous à signaler ici que le Collège sollicitera une augmentation de ses moyens financiers dans le cadre du contrat quadriennal 2009-2012 et que cette augmentation est de 25 à 30 %. Des justifications circonstanciées ont été fournies au COSS et ceci pour chaque ligne budgétaire. L'avis du COSS sur cette demande assortie de commentaires de politique générale est reportée au paragraphe 7 de la section 3 du présent document.

3. Remarques, avis et propositions du COSS

Ces remarques, avis et propositions ont été rédigés en gardant en mémoire ce qui figurait dans le rapport COSS 2004 et en examinant donc les changements survenus. De manière évidente, plusieurs remarques formulées dans le rapport 2004 ont été suivies d'effets et les membres du COSS sont heureux de constater que leur travail a été utile au Collège de France. Dans les paragraphes qui suivent, le COSS a tenté de formuler ses recommandations, avis et propositions dans le même esprit que celui qui animait les membres du COSS lorsqu'ils ont élaboré le rapport précédent. En quatre ans, la situation a beaucoup évolué, des questions nouvelles se posent mais, dans quelques cas, d'anciennes questions demeurent d'actualité. Il a donc semblé utile de faire référence parfois à des paragraphes du rapport 2004 lorsque, face à une situation inchangée, l'avis du COSS est lui aussi resté le même et ceci malgré une composition du COSS profondément modifiée puisque la moitié des membres a été renouvelée en 2007.

3.1 Le Collège de France et sa position en Europe et dans le monde

Le Collège a toujours mené une politique d'excellence en matière de recherche et d'enseignement et le COSS ne peut que constater combien le Collège reste attaché à cette noble tradition. Dans un monde où trop souvent l'élitisme est jugé de manière négative en

raison d'une vision dévoyée de l'égalitarisme, il est important qu'une institution comme le Collège de France soit soutenue dans ses efforts lorsqu'elle offre à des chercheurs français de grand renom la possibilité de rentrer en France alors qu'ils occupent des positions enviables dans des institutions étrangères prestigieuses. Le Collège de France devrait examiner comment obtenir pour ces chercheurs un financement exceptionnel afin de rendre plus aisées leur installation et leur réinsertion dans le système national de financement de la recherche ; un tel système de financement exceptionnel existe dans des pays étrangers.

Au niveau européen, le Collège de France contribue de manière exemplaire à la production et à la diffusion de nouvelles connaissances scientifiques, tant dans le domaine des sciences de la nature et des mathématiques que dans celui des sciences humaines et de la littérature. Les professeurs et chercheurs du Collège pratiquent une recherche fondamentale au sens étymologique de ce mot et l'on ne répétera jamais assez qu'il ne peut y avoir de recherche appliquée innovante sans recherche fondamentale de très haut niveau.

Dans le rapport du COSS élaboré en 2004, on peut lire le commentaire suivant : « *Pour assumer pleinement son rôle, le Collège de France doit veiller à sa visibilité en tant qu'institution. En effet, si les professeurs et chercheurs du Collège sont connus et reconnus au niveau international, il n'en va pas de même pour l'institution à laquelle ils appartiennent* ». Aujourd'hui la situation s'est profondément modifiée et les membres du COSS y

sont particulièrement sensibles. Le Collège de France a pris en cette matière de nouvelles initiatives et a donné plus d'ampleur à des activités qui existaient déjà. Par l'externalisation de certains de ses enseignements tant en France qu'à l'étranger, le Collège de France n'est plus, loin s'en faut, ce que l'un de ses illustres professeurs avait décrit, avec humour, comme le Collège de Paris. Grâce à une politique de diffusion du savoir digne de tous les éloges, le Collège de France a acquis une visibilité que pourraient lui envier la grande majorité des universités et centres de recherche du monde.

Après ces commentaires généraux, les membres du COSS souhaitent exprimer des avis et recommandations concernant des points précis discutés lors des deux réunions qui se sont tenues en mars et novembre 2007. Certains de ces points avaient déjà été traités dans le rapport du COSS de 2004 et, dans ces cas, il est intéressant d'examiner les éventuels changements.

3.2 Modalités de création d'une nouvelle chaire et de nomination du titulaire

Ce sujet avait déjà fait l'objet de longues discussions avant la rédaction du rapport 2004. Il est certain que pour des experts étrangers, la procédure de création de nouvelles chaires et de nomination du titulaire est atypique. Toutefois, les membres du COSS sont conscients que la spécificité du Collège et notamment son excellence sont intimement dépendants de cette procédure à laquelle, par ailleurs, les professeurs du Collège sont indéfectiblement attachés.

Le COSS dans sa composition actuelle, pas plus que le COSS dans sa composition de 2004, ne souhaite nullement une remise en cause profonde de la manière dont le thème d'une nouvelle chaire est décidé ou une modification du processus par lequel le nouveau titulaire est choisi. Toutefois certaines des suggestions ou remarques faites dans le rapport 2004 restent d'actualité aux yeux des membres du COSS. Elles sont rappelées ici dans les termes exacts que l'on peut lire dans le rapport 2004 : « *Le COSS suggère au Collège de France d'organiser tous les ans ou tous les deux ans une réunion qui pourrait prendre la forme d'un séminaire scientifique auquel participeraient le COSS, les professeurs, ainsi que des experts qu'il plairait au Collège d'inviter. Le but de cette réunion serait d'identifier les domaines dans lesquels créer éventuellement de nouvelles chaires à moyen terme. La stratégie fait explicitement partie des tâches du COSS et ses membres pensent que la création des chaires ainsi que le choix des disciplines à privilégier constituent des aspects très importants de la stratégie à moyen et à long terme du Collège. Une telle réunion offrirait la possibilité d'échanger très librement idées et opinions, de comparer la situation en France à celle existant dans d'autres pays et tout ceci "à froid", indépendamment de ce qu'il y ait ou non une chaire à pourvoir dans un avenir immédiat. Le Collège a intérêt à planifier son avenir à moyen et à long terme et à réfléchir aux domaines de recherche qui méritent ou pourraient mériter d'être développés, tout particulièrement aux limites entre disciplines* ». Il est très important que le Collège de France puisse identifier les domaines scientifiques nouveaux avant de définir l'orientation à donner

aux prochaines chaires à créer et ceci avant même que la création ne soit annoncée. Il en va de même pour les titulaires éventuels : de nouvelles voies de recherche sont ouvertes par des pionniers et l'identification des nouvelles voies s'accompagne souvent de celles des personnes les plus à même de les développer.

Dans toutes les disciplines mais surtout dans les sciences de l'homme, il existe des modes, des écoles de pensée, des « chapelles » qui, au sein des institutions universitaires, influent plus ou moins sur le choix des cours à créer et des titulaires à recruter. En soi, une telle situation n'est pas nécessairement préoccupante mais il est toujours utile d'avoir une vision claire du rôle que jouent ces modes, écoles ou « chapelles » dans les choix qui sont faits et, de ce point de vue, l'analyse que peuvent faire des personnes extérieures à l'institution est très utile.

Par ailleurs, dans le rapport 2004, on peut lire la remarque suivante : « *Le collège compte trois femmes dans son corps professoral. Il conviendrait d'examiner les causes de cette situation ressentie par certains membres du COSS comme une sous-représentation par rapport à la situation qui prévaut dans d'autres institutions d'enseignement et de recherche, tant étrangères que françaises* ».

Depuis 2004, six nouvelles chaires ont été créées au Collège de France : tous les titulaires nommés sont des hommes. Entre 1989 et 2006, 18 chaires européennes ont été attribuées : tous les titulaires sont des hommes. Entre 1992 et 2006, 15 chaires internationales ont été attribuées : tous les titulaires sont des hommes.

Les membres du COSS unanimes insistent pour que l'assemblée des professeurs examine attentivement l'origine d'une situation qui leur semble tout à fait anormale.

Les remarques qui précèdent ne visent nullement à suggérer une modification profonde de procédures qui font partie de la tradition du Collège ; elles ont pour seul but de signaler des aspects qui pourraient être modifiés. Selon le COSS, de telles modifications auraient nécessairement des conséquences positives pour l'institution.

3.3 Les bibliothèques du Collège de France

Le COSS attire l'attention du Collège sur le coût grandissant du fonctionnement des bibliothèques. Ce phénomène est général et affecte toutes les bibliothèques universitaires. Compte tenu de cette situation et en ce qui concerne particulièrement la bibliothèque générale, il serait prudent de s'en tenir strictement aux objectifs qui ont été assignés à cette bibliothèque à savoir la conservation de la mémoire du Collège de France, l'acquisition d'ouvrages généraux et la mise à disposition des utilisateurs de moyens bibliographiques modernes et utiles à tous.

Les bibliothèques et fonds spécialisés du Collège représentent une grande richesse pour toute la communauté scientifique française et européenne dans la mesure où ils sont, souvent, les plus riches voire uniques sur le continent.

Le COSS félicite le Collège d'avoir pris la décision d'assurer au mieux la survie de ces bibliothèques et fonds en les regroupant en instituts eux-mêmes regroupés en ensembles plus vastes comme l'Institut d'Orient. Avec l'Institut du monde contemporain, nouvellement créé, l'Institut d'Orient assure la sauvegarde de la mémoire du passé et la possibilité d'une étude critique de ce passé qui resurgit sans cesse dans le discours des politiques et dans la vision que les peuples ont d'eux-mêmes. Le maintien et le développement de ces fonds documentaires sont nécessaires quelle que soit la fréquentation actuelle des bibliothèques parce qu'il s'agit d'un investissement pour les générations futures. C'est pour cette raison que le COSS se félicite du rattachement de la bibliothèque des Études byzantines, particulièrement riche, à l'Institut d'Orient du Collège de France. Ceci permettra son maintien et sa croissance dans un domaine qui, pour l'instant, ne correspond à aucune chaire du Collège. Le Collège devrait faire de cette ligne politique une constante dans son action future.

3.4 Le mécénat au Collège de France

Au cours de l'année 2006, le Collège de France a créé une chaire d'Innovation technologique - Liliane Bettencourt, grâce à un don de M^{me} L. Bettencourt. Cette chaire, dotée de 1,25 millions d'euros pour une période de 5 ans, permet d'inviter chaque année un titulaire différent. L'expérience est tentée pour une première période de cinq ans mais pourrait être renouvelée.

Par ailleurs, la Fondation Bettencourt a accordé au Collège de France une aide à la rénovation et à l'équipement des laboratoires de biologie, physique et chimie grâce à un don de 8 millions d'euros.

Le Collège de France a également reçu de Sanofi-Aventis un don de 1,8 millions d'euros.

Enfin, M. Michel David-Weil a fait un don de 3 millions d'euros au Collège de France pour aider à la politique des bibliothèques.

Aucun des ces dons, aucune de ces aides ne sont assortis de conditions ou de contreparties ; il s'agit de mécénat au sens le plus noble de ce terme. De manière à pouvoir bénéficier d'aides privées de ce type, le Collège de France a décidé de créer une Fondation du Collège de France et la finalisation de ce projet est proche. La création de nouvelles chaires grâce au mécénat constitue une forme de mini-révolution dans le paysage académique français et il importait de mesurer les avantages évidents mais aussi les éventuels désavantages d'une telle politique. Dans ce cas, l'expérience de collègues étrangers venant de pays où le mécénat est souvent plus développé qu'en France, est particulièrement utile.

À la suite de la discussion approfondie entre les membres du COSS qui, pour certains, viennent de pays où se pratique depuis longtemps le mécénat vis-à-vis d'universités et centres de recherche, il apparaît que les initiatives prises par le Collège de France en la matière ont l'appui inconditionnel du COSS.

Lorsque le mécénat ne s'accompagne d'aucune contrainte en matière de recherche, d'enseignement et de diffusion du savoir, pourquoi le Collège de France ne ferait-il pas l'usage le plus large possible de ce mode de financement ? Par analogie avec ce qui se fait dans d'autres pays, la création d'une Fondation du Collège de France rendra plus aisée la collecte des dons et l'utilisation efficace de ceux-ci.

3.5 Le Collège de France face à la question des écoles doctorales

Le Collège de France est une institution sans doute unique en son genre dans la mesure où les professeurs donnent un nouveau cours chaque année à des auditeurs qui ne doivent faire preuve d'aucune formation préparatoire. Par ailleurs, les cours ne sont suivis d'aucune épreuve ou examen et ne donnent lieu à l'attribution d'aucun diplôme ou attestation. Enfin, certains professeurs du Collège de France dirigent des thèses mais, formellement du moins, les étudiants sont attachés à une autre institution puisque le Collège de France ne délivre aucun diplôme.

L'obligation pour les étudiants en thèse de suivre un minimum de 90 heures de cours répartis sur 3 ans et la création d'écoles doctorales au niveau des universités ont conduit le Collège de France à offrir aux étudiants doctorants la possibilité de suivre une série de cours de Professeurs du Collège de France et de faire valider cet enseignement de façon simple à l'issue des cours. Il s'agit là, selon le COSS, d'une opportunité à ne pas manquer. Le Collège a pris des contacts avec des présidents d'universités

parisiennes et aussi avec le recteur pour examiner s'il convenait ou non de regrouper les enseignements du Collège en une école doctorale ou s'il était préférable de signer des conventions de partenariat avec les universités intéressées. Une enquête réalisée au sein même du corps professoral du Collège de France a fait apparaître une grande diversité d'opinions et de situations ; certains professeurs sont impliqués dans une, voire dans plusieurs écoles doctorales, et acceptent les contraintes qu'impliquent l'inscription de leur cours dans un programme d'école doctorale alors que d'autres ne voient aucun intérêt à inscrire leurs enseignements dans un tel cadre.

Les membres du COSS considèrent que la qualité des cours du Collège est telle que les doctorants qui le désirent devraient pouvoir suivre ces cours dans le cadre des heures d'enseignement proposées par les écoles doctorales. Pour que ces cours puissent être pris en compte, la présence effective de l'étudiant au cours doit être attestée par le professeur et, selon les membres du COSS, cette contrainte très légère est parfaitement compatible avec l'indépendance que revendiquent très justement les professeurs du Collège quant à l'organisation de leurs enseignements.

Il appartient au Collège et aux écoles doctorales d'examiner ensemble le type d'accord à conclure pour rendre possible l'inscription de cours du Collège de France dans une ou plusieurs écoles doctorales. Selon les membres du COSS, il est important d'introduire le moins de formalisme possible dans l'organisation

matérielle de l'opération. Tous les professeurs du Collège de France devraient souhaiter voir des étudiants suivre leur cours et pouvoir contribuer ainsi à la formation de jeunes adultes avant que ceux-ci n'entrent dans la vie professionnelle.

La création d'une « École doctorale du Collège de France » en partenariat avec des écoles doctorales d'autres universités semble difficile à mettre en œuvre. Les membres du COSS souhaiteraient toutefois que le Collège examine encore cette possibilité qui, en terme d'image, auprès des doctorants pourrait être très positive. Pour autant que cela ne modifie pas les modes d'enseignement pratiqués par les professeurs, il faudrait prendre les mesures nécessaires pour qu'un plus grand nombre de jeunes adultes en formation suivent les cours du Collège de France.

3.6 Les travaux de rénovation du Collège de France

La rénovation profonde des locaux du Collège de France ne constitue pas une fin en soi ; des locaux rénovés mais dont on n'assure pas la maintenance se dégradent rapidement. Ceci est particulièrement vrai pour des locaux qui, comme ceux du Collège de France, accueillent près de 100 000 personnes par an, tout particulièrement au niveau des salles de cours. Maintenir un patrimoine immobilier nécessite de disposer de moyens financiers qui, idéalement, devraient correspondre à 10 % du capital par an. Même en se satisfaisant de 5 %, le bureau du Collège de France craint de ne pouvoir réunir une telle somme.

Les membres du COSS ont pu apprécier la qualité des rénovations déjà réalisées tant sur le site Marcellin Berthelot que sur le site Ulm et ont pu voir les travaux encore en cours sur le site Marcellin Berthelot.

Ils considèrent que l'obtention de crédits d'infrastructure récurrents constitue une priorité pour le Collège de France. Il serait absurde que des locaux aussi fonctionnels, aussi beaux ne fassent pas l'objet d'une maintenance adaptée. L'importance des sommes qu'il a fallu engager pour la rénovation en cours est due, en grande partie, à l'absence de travaux sérieux de maintenance durant une grande partie du XX^e siècle.

3.7 Les demandes du Collège de France en moyens humains et financiers

L'importance que revêt la question des moyens financiers et humains dans toute institution de recherche et d'enseignement mais aussi les particularités de la situation française en matière de gestion des ressources financières et humaines allouées à ces institutions sont telles que le COSS souhaite faire des commentaires que d'aucuns jugeront peut-être trop politiques. Ces commentaires reflètent les conclusions unanimes des membres du COSS.

Par rapport à la situation des institutions universitaires étrangères et que connaissent les membres du COSS qui tous travaillent hors de France, la situation française est atypique non

pas en ce qui concerne les moyens alloués à la recherche et à l'enseignement mais bien en ce qui concerne l'autonomie dans la gestion de ces moyens. Le Collège, grâce à ses fonds propres, grâce à de généreux donateurs n'est peut être pas l'institution française qui souffre le plus de ce manque d'autonomie mais même pour le Collège, ce manque d'autonomie dans la gestion ne peut que lui être dommageable et ceci vaut tant pour les ressources financières que pour les ressources humaines.


Compte tenu de ces contraintes excessives en matière de gestion, les membres du COSS craignent que la demande d'une augmentation des moyens financiers de 25 à 30 % qui sera celle du Collège de France pour le prochain contrat quadriennal 2009-2012 ne soit sous-estimée si, comme il se doit, on tient compte de l'inflation qui réduira l'impact réel de l'augmentation demandée.

Outre la demande de financement des équipes accueillies qui jusqu'à présent ne donnait lieu à aucune ligne budgétaire spécifique, le Collège va devoir faire face à l'ouverture prochaine de 15 000 m² de locaux rénovés. Ces locaux doivent accueillir des physiciens, chimistes et biologistes expérimentateurs qui, nécessairement, induiront des dépenses importantes pour le Collège.

Par ailleurs, pour les bâtiments et locaux rénovés lors de la phase 1, il y a dix ans déjà, une maintenance sérieuse et donc coûteuse est indispensable si le Collège ne veut pas se retrouver à

échec plus ou moins brève dans l'état de délabrement qui était le sien il y a deux décennies. Pour les membres du COSS, il est certain que les demandes du Collège en matière budgétaire, si même elles étaient totalement acceptées, rendront nécessaire, comme trop souvent durant les années précédentes, de recourir aux fonds propres du Collège et de la Fondation Hugot. Toutefois, l'examen de l'état actuel de ces fonds propres en tenant compte de leur fragilité en cas de crise financière fait apparaître clairement qu'il serait dangereux pour le Collège d'effectuer de nouvelles réalisations comme cela a été fait dans un passé récent. Dans ces conditions, le COSS ne peut que suggérer aux autorités du Collège d'être plus audacieuses quant à leurs demandes de moyens financiers auprès de l'État.

Ce commentaire a été fait à l'Administrateur du Collège lors de la réunion de novembre 2007 mais l'Administrateur a reconnu que si l'analyse du COSS était sans doute correcte, il devait néanmoins faire preuve de réalisme et tenir compte de la situation financière de la France et de la politique annoncée. Si la demande de 25 à 30 % d'augmentation incluant l'inflation constitue réellement une limite qui ne peut être dépassée, les membres du COSS unanimes tiennent à insister pour qu'une plus grande autonomie de gestion soit accordée aux autorités du Collège. Selon les membres du COSS, ces autorités seront nécessairement amenées à faire des choix difficiles qui pourraient devenir impossibles si l'on y ajoute des contraintes excessives sur le mode de gestion des ressources financières.



Les demandes d'accroissement de personnel sont pleinement justifiées compte tenu, notamment, des nouvelles fonctions qui doivent être remplies au sein d'une institution qui s'apprête à accueillir plusieurs nouvelles chaires en sciences expérimentales. Par ailleurs, la poursuite voire l'amplification des réalisations remarquables du Collège de France en matière de diffusion des connaissances via les moyens modernes de communication nécessite également un personnel hautement qualifié qui doit être recruté.

4. Conclusions


Il n'existe probablement aucune institution au monde qui, jugée sur sa stratégie de recherche et d'enseignement, ne soit perfectible et le Collège de France ne déroge pas à la règle. En revanche, il n'est pas fréquent qu'une institution d'enseignement supérieur demande spontanément un audit concernant sa politique stratégique et que pour réaliser cet audit, elle sollicite l'avis de scientifiques étrangers. Il est moins fréquent encore que cet avis, une fois reçu, ait des effets dans le court terme. Les membres du COSS sont donc très favorablement impressionnés en constatant que plusieurs des suggestions faites dans le rapport 2004 ont été suivies d'effets. Il est certain que cette constatation constitue pour les membres du COSS un encouragement à poursuivre leurs réflexions sur la stratégie du Collège et à formuler de nouvelles conclusions et de nouveaux avis. Les membres du COSS espèrent ainsi que le rapport 2008 sera utile au Collège autant que l'a été le rapport 2004.

Les questions qui se posent en 2008 sont, pour plusieurs d'entre elles, différentes de celles que le COSS avait eu à débattre pour rédiger le rapport 2004. La politique du Collège en matière de mécénat ainsi que l'attitude de l'institution vis-à-vis des écoles doctorales constituent deux exemples de ces questions nouvelles. La question des travaux de rénovation des locaux et celle de la politique des bibliothèques, déjà traitées dans le rapport 2004, demeurent d'actualité mais dans les deux cas, l'évolution observée durant ces dernières années laisse présager une conclusion rapide.

Par le recours extrêmement judicieux aux moyens modernes de diffusion des cours et conférences, le Collège de France est devenu le « Collège du monde » tant est élevé le nombre d'internautes français mais aussi étrangers qui visitent le site du Collège. En occupant une des premières places parmi les sites culturels, le Collège de France contribue de manière vraiment exceptionnelle à la diffusion de la culture et ceci tant dans le domaine des sciences de l'homme que dans celui des sciences de la nature et des mathématiques. En 2004, le COSS avait regretté que le Collège de France, en tant qu'institution, manque de visibilité à l'étranger. En 2008, les membres du COSS ne peuvent que se réjouir en observant que ce handicap a totalement disparu, grâce aux nombreuses initiatives prises à différents niveaux.

Les modalités de création d'une nouvelle chaire et de nomination du titulaire restent en 2008, comme elles l'étaient en 2004, un sujet que les membres du COSS jugent de la plus haute importance. Les professeurs du Collège sont très sensibles à toute ingérence extérieure en cette matière. Toutefois, les membres du COSS se permettent de répéter certaines des suggestions déjà formulées de manière explicite dans le rapport précédent, suggestions qui pourraient, selon eux, améliorer les procédures sans rien enlever aux prérogatives du corps professoral en matière de choix final du thème de la chaire et du titulaire.

Enfin, la question du financement de l'institution par les pouvoirs publics a fait l'objet d'une longue discussion au sein du COSS, tant en 2004 qu'en 2008. Pour juger de la pertinence des



demandes en matière financière comme en matière de personnel, il faut disposer d'une information très complète et circonstanciée. La multiplicité des sources de crédit, leur attribution tantôt à l'institution, tantôt à des professeurs particuliers exigent une attention particulière avant de conclure à la pertinence des demandes et ceci d'autant plus qu'en France, et contrairement à ce qui se passe à l'étranger, l'autonomie de gestion n'est pas encore installée. Les membres du COSS considèrent qu'ils ont reçu toute l'information qu'ils désiraient recevoir et c'est donc en pleine connaissance de cause, qu'ils appuient sans réserve les demandes du Collège de France en moyens humains et financiers.

Par son corps professoral limité à une cinquantaine d'enseignants-chercheurs de très grande qualité, par l'interdisciplinarité de plusieurs de ses enseignements, par sa politique de diffusion du savoir via les nouveaux médias, par son attitude volontariste d'accueil de jeunes équipes, par la modernité et la beauté de ses locaux rénovés, le Collège de France est une institution qui occupe une position tout à fait singulière en Europe et sans doute dans le monde. Aux yeux des membres du COSS, il est important que cette singularité dans l'excellence soit soutenue sans réserve tant au niveau français qu'au niveau européen. ■